

Direction Générale des Services

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 8 septembre 2020 portant organisation des opérations électorales
du mardi 13 octobre 2020 à l'Université Toulouse 1 Capitole**

**ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA),
A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)
ET A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation notamment les articles L711-1, L712-2, L713-1, L713-9, L719-2, L762 et D719-1 à D719-47,

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, notamment son article 36 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole ;

Vu l'arrêté de la présidente de l'université Toulouse 1 Capitole du 8 septembre 2020 portant organisation des opérations électorales du mardi 13 octobre 2020 à l'Université Toulouse 1 Capitole ;

Vu la circulaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation en date du 7 septembre 2020, portant sur les orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée,

ARTICLE 1 - CAMPAGNE ELECTORALE (REUNIONS)

Au paragraphe D de l'article 6 de l'arrêté du 8 septembre 2020 susvisé, les dispositions des deux derniers alinéas, depuis « Pour les réunions en mode présentiel... » jusqu'à « (de type « bonnette » fournie aux organisateurs par l'établissement) » sont retirées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Pour les réunions en mode présentiel, le port du masque est obligatoire pour les intervenants et participants dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ».

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS FINALES

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 10 septembre 2020

La Présidente de l'université,



Corinne MASCALA

